

CONSEIL MUNICIPAL

Il est 18h30 lorsque M. L. TREMBLET,  
président, ouvre la séance.

**Sont présents** : Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, J.-C. BRULHART, J. CHARPIER, C. DESPOND, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, P. HAMANN, F. HERNOT, E. HUBERT, M. HULLIGER, P. ISWALA, A. JIMENAY, C. MASTOURA, Y. de PREVILLE, J. REVILLET, A. RIMAN, N. RIVRON, A. SCHWEIZER, et L. TREMBLET

Mme C. LUZZATTO arrivera plus tard.

**Excusés** : MM. D. SCHWEIZER, M. CHAMBERS, F. HALDEMANN, S. RAGAVAN et J. ROBERT

**Absent**: M. F. OSMANI

Mme M. BOGET, maire, MM. J.-M. DEVAUD et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR** (suite de la séance du 14 décembre)

3. Délibération n° 2010-47 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 922'500.-** destiné au financement de la troisième tranche de travaux (arrêts Bois-du-Lan, Meyrin-Village) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC et permettant également de valoriser l'espace public situé à proximité du tram.
18. Résolution n° 2010-12 présentée par Jean-Philippe Hulliger au nom de l'AIM relative à l'implantation du Jardin Robinson sur le site prévu par l'image directrice des locaux secteur Meyrin-Village et Cité (version 3'2) du 16 septembre 2009.
19. Résolution n° 2010-13 présentée par le Conseil administratif, Mmes Renée Ecuier, Myriam Girardet, Christine Luzzatto, Janine Revillet (présidente) et M. Charpier, membres présents de la commission Agenda 21 et Meyrin qualité, relative au choix du site pour la nouvelle mairie de Meyrin.
20. Résolution n° 2010-06a présentée par Mme Nadia Rivron, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, relative aux mesures à prendre pour protéger et préserver la biodiversité sur le territoire de la commune de

Meyrin en adhérant à la "Charte des jardins" et en encourageant les citoyens de la Commune à en faire de même. **Rapport de la commission environnement et énergie** (Mme Luzzatto, R).

21. Motion n° 2010-09 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants, concernant la décoration et l'illumination de rues situées sur le territoire meyrinois pendant les fêtes de fin d'année.
22. Motion n° 2010-10 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants, demandant la création d'une chaîne de télévision locale.
23. Motion n° 2010-11 présentée par Marcel Dumalle (Ve) et, Renée Ecuyer (R), Jean-Philippe Hulliger (AIM), Jacques Charpier (AGT), Didier Schweizer (UDC), Chadli Mastoura (S) et Philippe Hamann (PDC), au nom de tous les partis représentés au Conseil municipal, demandant au Conseil administratif de mandater une société spécialisée en communication et marketing afin d'étudier la mise en valeur de la ville de Meyrin, ainsi que son potentiel technologique, industriel, commercial et environnemental.
24. Rapport du délégué à la Maison Vaudagne (M. Iswala, S).
25. Annonces de projets.
26. Propositions individuelles.
27. Questions.

\* \* \*

3. **Délibération n° 2010-47 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 922'400.- destiné au financement de la troisième tranche de travaux (arrêts Bois-du-Lan, Meyrin-Village) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC et permettant également de valoriser l'espace public situé à proximité du tram.**

**M. Tremblet** rappelle que ce point avait été reporté lors de la séance du 14 décembre et espère que chacun a pu prendre connaissance du procès-verbal de la commission, durant laquelle le montant de la délibération ainsi que différents autres points ont été modifiés.

**M. Sansonnens** confirme que le montant a subi une légère baisse puisqu'après vérification, les bandes podotactiles sont à la charge de l'Etat.

**Mme Ecuyer** précise que son rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments du 18 novembre 2010, a été rédigé sur la base des CHF 966'000.- et procède à sa lecture:

*"Cette demande de crédit est destinée à assurer les obligations communales lors de la troisième tranche des travaux qui concernent la Direttissima selon la répartition des charges définie par la loi.*

*La route de Meyrin étant une route cantonale, seuls les abris du Bois-du-Lan et de Meyrin-Village ainsi que le mobilier urbain et les abris à vélos sont à la charge de la Commune. La surépaisseur des quais pour un accès plus facile au tram est aussi prévue.*

*D'autre part, il est judicieux, en même temps que le chantier, de procéder à la réfection du réseau séparatif de la villa du Jardin Alpin qui passe sous la route de Meyrin ainsi qu'à des travaux de génie civil, (réfection de trottoirs, aménagement de la rue Antoine-Verchère pour créer une zone 30km/h, bornes automatiques, déplacement de mobilier urbain etc.), profitant ainsi de la présence des entreprises pour négocier des prix intéressants.*

*Le retour des abris mis en place étant excellent, il est proposé de continuer avec les mêmes modèles. Pour l'arrêt du Bois-du-Lan situé au centre de la route peu avant l'entrée de la tranchée couverte, on prévoit un abri double de 22 mètres sur un quai central de 3,55 m. A Meyrin-Village, deux abris simples, un de 11 mètres et un de 8 mètres sur les quais latéraux. Sept abris-vélos couverts sont prévus pour cette phase trois.*

*Le mobilier urbain, soit des bancs (8 par stations), des cendriers et des poubelles triples avec pictogramme pour le tri, sera installé sur les quais et également le long du tracé selon les opportunités pour mettre en valeur les nouveaux espaces publics.*

*Comme dans les deux premières phases, l'éclairage public standard proposé par l'Etat sera remplacé par des luminaires mieux adaptés, d'où surcoût.*

*Pour la protection incendie, les hydrantes souterraines devront obligatoirement être modifiées en bornes hydrantes.*

*Un récapitulatif TTC (toutes taxes comprises) du coût total des travaux figure à la fin de l'exposé des motifs très complets de la délibération. Il présente séparément les éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC et ceux permettant de valoriser l'espace public à proximité, ainsi que les frais annexes pour un montant total de CHF 966'000.- [montant modifié suite à la commission].*

*Certains auraient préféré que les poubelles de tri sélectif, qui doivent faire l'objet de tests sur la Commune, soient utilisées. Le service de l'urbanisme contactera le service de l'environnement sur ce point.*

*La discussion est ouverte et deux erreurs sont signalées dans l'exposé des motifs :*

*Page 5, avant-dernière ligne du 1<sup>er</sup> paragraphe, le réseau est toujours unitaire et non séparatif, comme indiqué.*

*Page 6, première rubrique du budget, il s'agit du montant de la surépaisseur des quais et non des bandes podotactiles qui sont à la charge de l'Etat.*

*Il est également proposé un amendement : rajouter dans les «vu» la résolution 2008-23a relative à la modification de la demande de concession fédérale d'infrastructures ferroviaires, nouvelle ligne de tramway dite « Direttissima » section Cornavin-Meyrin-CERN, amendement qui sera proposé en plénière.*

*Les débats étant clos, le président met au vote la délibération 2010-47 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 966'000.- destiné au financement de la troisième tranche de travaux (arrêts Bois-du-Lan, Meyrin-Village) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC et permettant également de valoriser l'espace public situé à proximité du tram.*

*La délibération est acceptée à l'unanimité."*

**M. Sansonnens** souhaite apporter une correction dans le dispositif, puisque les arrêts concernés au point n° 1 sont Bois-du-Lan et Meyrin-Village au lieu de Hôpital- Maisonnex et CERN.

Au nom du parti démocrate-chrétien, **M. Hamann** déclare accepter cette délibération.

**M. Hernot**, au nom des socialistes, **Mme Doudin**, au nom des Verts, **Mme Hayes**, au nom de l'UDC, **Mme Luzzatto**, au nom des radicaux, se montrent favorables à cet objet.

**M. Tremblet** met aux voix l'amendement concernant le considérant à ajouter: **vu la résolution 2008-23a relative à la modification de la demande de concession fédérale d'infrastructures ferroviaires, nouvelle ligne de tramway dite « Direttissima » section Cornavin-Meyrin-CERN, qui est acceptée à l'unanimité.**

Plus personne ne désirant s'exprimer, le président soumet au vote la **délibération n° 2010-47a,**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 922'400.- destiné au financement de la troisième tranche de travaux (arrêts Bois-du-Lan, Meyrin-Village) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC et permettant également de valoriser l'espace public situé à proximité du tram**

---

Vu la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101);

Vu l'ordonnance fédérale sur l'octroi de concessions pour les infrastructures ferroviaires (OCIF; RS 742.121);

Vu la loi cantonale sur le réseau de transports publics (H 1 50);

Vu le règlement d'exécution de la loi cantonale sur le réseau des transports publics (H 1 50.01);

Vu la loi cantonale sur les transports publics genevois (H 1 55);

Vu le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des transports publics genevois (H 1 55.04);

Vu l'approbation du tracé par le Conseil municipal (résolution n°04a/2002) le 18 juin 2002;

Vu l'approbation fédérale des plans datée du 17 août 2006, valant autorisation de construire;

Vu la délibération n° 2008-39 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'000'000.- destiné au financement d'une première tranche de travaux communaux induits par la réalisation du TCMC sur le territoire communal, acceptée le 9 septembre 2008;

Vu la délibération n° 2009-05 relative à l'annulation de la délibération n° 2008-39 du 9 septembre 2008 ouvrant un crédit de CHF 2'000'000.- destiné au financement d'une première tranche de travaux communaux induits par la réalisation du TCMC sur le territoire communal à la suite d'un référendum porté sur la délibération, acceptée le 3 mars 2009;

Vu la délibération n° 2009-06 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'082'500.- destiné au financement de la première tranche de travaux (arrêts Blandonnet, Jardin Alpin, Forum, Corzon, Vaudagne) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC, acceptée le 3 mars 2009;

Vu la délibération n° 2009-07 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'580'000.- destiné au financement de la première tranche de travaux (arrêts Blandonnet, Jardin alpin, Forum, Corzon, Vaudagne) permettant de valoriser l'espace public situé à proximité du tram, acceptée le 3 mars 2009;

Vu la délibération n° 2010-09a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'834'000.- destiné au financement de la deuxième tranche de travaux (arrêts Hôpital-la-Tour, Maisonnex, CERN) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC et permettant également de valoriser l'espace public situé à proximité du tram;

Vu la résolution n° 2008-23a relative à la modification de la demande de concession fédérale d'infrastructures ferroviaires, nouvelle ligne de tramway dite "Direttissima" - Section Cornavin-Meyrin-CERN;

Vu le chantier actuellement en cours du TCMC et la livraison du tronçon Jardin Alpin, Bois-du-Lan, Meyrin-Village prévu mi-2011;

Vu l'obligation de la Commune de participer financièrement à la réalisation des quais situés sur le domaine public communal et des abris des bus et trams situés sur les domaines publics cantonaux et communaux;

Vu la nécessité de doter les futurs quais d'abris permettant de protéger les utilisateurs des intempéries;

Vu l'obligation d'assurer une défense incendie conforme aux normes en vigueur;

Vu la nécessité de disposer d'un minimum de mobilier urbain sur ces quais pour assurer le confort des utilisateurs;

Vu l'opportunité de disposer du mobilier urbain tel que bancs, poubelles et cendriers le long de la ligne de tram;

Vu la volonté communale de réaliser une insertion du TCMC de qualité;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la Commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 décembre 2010,

**D E C I D E**

**PAR 24 OUI, SOIT A L'UNANIMITÉ**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 922'400.-** destiné au financement des travaux communaux imposés par l'arrivée du TCMC et permettant de valoriser l'espace public situé à proximité du tram pour les arrêts Bois-du-Lan, Meyrin-Village,
2. de prélever une somme de CHF 9'200.- sur le montant précité et de l'attribuer au Fonds d'art contemporain,
3. de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 922'400.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue s'élevant à CHF 922'400.- en 20 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.331 "Amortissements des crédits d'investissements", de 2011 à 2030.

\* \* \*

18. **Résolution n° 2010-12 présentée par Jean-Philippe Hulliger au nom de l'AIM relative à l'implantation du Jardin Robinson sur le site prévu par l'image directrice des locaux secteur Meyrin-Village et Cité (version 3'2) du 16 septembre 2009.**

**M. Hulliger** rappelle que certaines priorités avaient été définies et validées en 2009 dans l'image directrice des locaux. Parmi elles, il avait été prévu de situer le Jardin Robinson sur la pointe nord-ouest du futur quartier des Vergers (n° 12). Par conséquent, il estime qu'il est temps de valider définitivement cette proposition afin d'offrir un nouveau Jardin Robinson aux enfants.

**M. Tremblet** fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission d'urbanisme, mobilité et logement, afin qu'elle puisse également traiter une résolution déposée par Mme Ecuyer demandant de trouver d'autres emplacements pour le Jardin Robinson.

**M. Hulliger** se montre prudent et accepte de suivre l'avis du Bureau. Il demande toutefois que cet objet soit traité rapidement et que soient auditionnés les membres du comité du Jardin Robinson.

**Mme Revillet** donne la position du groupe socialiste, qui se montre favorable au vote immédiat:

"Le groupe socialiste est heureux de voir que certain-e-s conseillers et conseillères municipales reviennent à une attitude plus positive concernant la reconstruction du Jardin Robinson.

En effet, comme nous l'avons déjà dit au Conseil municipal de novembre, en parlant de son implantation dans le quartier des Vergers, tout a déjà été étudié et discuté dans diverses commissions. Pour rappel : ces deux dernières années, le sujet a été abordé dans des commissions élargies à tous les conseillers et conseillères municipales à l'occasion des plans d'investissement, de l'image directrice des bâtiments communaux, de l'étude des budgets ou des comptes, ainsi que dans des commissions des Travaux publics, d'urbanisme, d'élaboration du plan localisé de quartier des Vergers ainsi que du plan directeur communal. Et de même qu'en 2003, il en est ressorti que la reconstruction du Jardin Robinson sur la même parcelle était la meilleure solution.

Notre groupe demande instamment à l'administration de lancer l'étude d'une construction légère, mais adéquate, pouvant être bâtie rapidement dès que le plan localisé de quartier sera approuvé par le Conseil d'Etat.

Le groupe socialiste propose le vote immédiat et soutiendra cette résolution."

Bien que favorable au Jardin Robinson et au vu des remaniements prévus sur la Commune, **M. de Préville** souhaite que cet objet soit renvoyé en commission afin de ne pas bloquer des projets en cours.

**M. Hamann** partage le même avis que M. de Préville. Il estime que la proposition de M. Hulliger n'est peut-être pas la meilleure et préfère, pour plus de sûreté, l'étudier attentivement. En conclusion, il déclare que son groupe votera un renvoi en commission qu'il souhaite voir se dérouler très rapidement au début 2011.

Peu convaincu par l'argumentation du PDC et des Verts, **M. Charpier** se montre favorable au vote immédiat.

**Mme Schweizer** déclare, au nom de l'UDC, être favorable au renvoi en commission afin de bien réfléchir à cet emplacement.

**M. Hulliger** précise que l'image directrice date de septembre 2009, et estime que l'attente ne fera que repousser une décision qui aura de la peine à aboutir puisque les travaux sur la Commune sont loin d'être terminés. Il ne comprend pas cette hésitation, d'autant plus que les enfants et les animateurs attendent un nouvel espace depuis une quinzaine d'années, tandis que les lieux actuels sont dans un état pitoyable.

**Mme Bocard** abonde dans le sens de M. Hulliger, et estime que le n° 12 du plan pourrait s'y prêter à merveille du moment que ce bâtiment donne sur une route probablement bordée d'une arborisation importante. Elle se rend compte que compte tenu du bruit engendré par les enfants, il serait malvenu de le placer entre les immeubles.

**Mme Despond** se montre également favorable à un vote immédiat afin de remédier au plus vite à l'état de vétusté du Jardin Robinson.

**Mme Boget** rejoint l'agacement de M. Hulliger et rappelle que le projet du nouvel emplacement du Jardin Robinson était terminé il y a 8 ans déjà. Elle rappelle également que de nombreuses négociations avec les partenaires du Jardin Robinson ont abouti à la conviction que l'emplacement proposé par ce plan était le meilleur. Elle insiste sur l'urgence de ce déménagement, vu l'état d'insalubrité de ce lieu de rencontre pour les enfants. Si le Conseil municipal décide de renvoyer cet objet en commission, elle demande qu'elle soit conjointe avec l'action sociale et jeunesse.

**M. Hernot**, au nom des socialistes, reprend la proposition de Mme Boget, en demandant une commission conjointe.

**M. Sansonnens** précise qu'il serait judicieux de renvoyer cet objet en commission, puisque Meyrin FM devrait également faire partie du projet de déplacement.

**M. Tremblet** met alors aux voix le **vote immédiat** qui est refusé par 12 non, 11 oui et 1 abstention.

**M. Tremblet** soumet au vote le **renvoi en commission urbanisme, mobilité et logement & actions sociale et jeunesse conjointe**, qui est accepté à l'unanimité.

\* \* \*

19. Résolution n° 2010-13 présentée par le Conseil administratif, Mmes Renée Ecuyer, Myriam Girardet, Christine Luzzatto, Janine Revillet (présidente) et M. Charpier, membres présents de la commission Agenda 21 et Meyrin qualité, relative au choix du site pour la nouvelle mairie de Meyrin.

**M. Tremblet** fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission Agenda 21 et Meyrin qualité, puisqu'il semblerait que lors de la dernière commission, cette résolution n'ait pas été préavisée. Dans un deuxième temps, le Bureau demande qu'elle soit renvoyée en commission d'urbanisme, mobilité et logement.

**Mme Revillet** déclare que cette résolution a été acceptée à l'unanimité durant la commission et demande, par conséquent, le vote immédiat. Enfin, elle donne lecture de la position du groupe socialiste:

"Le choix d'une mairie est important et conditionnera l'image de la Commune pour plusieurs générations. C'est pour cette raison que nous avons fait appel à M. Pictet, spécialiste en conseils et aide à la décision, permettant à la commission Agenda 21 et Meyrin qualité de faire le meilleur choix possible quant au site de la nouvelle mairie.

Ce fut fait en utilisant une méthode d'analyse multicritères des trois derniers sites retenus: Golette, Vaudagne et la place des 5 Continents. En juin, les commissaires ont été informés de cette méthode et des critères retenus par l'administration communale; il leur a été demandé de réfléchir à ces critères



pendant l'été. En septembre, la commission a procédé à l'élaboration finale de la liste des critères. Chaque commissaire a ensuite reçu un questionnaire lui demandant d'évaluer les thèmes et de pondérer les critères retenus. Sur cette base, M. Pictet a présenté les résultats de l'étude multicritères à la commission Agenda 21 et Meyrin qualité élargie du 17 novembre 2010.

Les trois sites sont en soi de bons sites, mais celui de la place des 5 Continents ressort au premier rang 8 fois sur 10, amenant la commission à le considérer comme le site répondant le mieux à nos attentes. Nous avons donc parlé de l'étape suivante, celle du lancement du plan localisé de quartier du parking P1. Il serait effectivement souhaitable que la mairie soit incluse dans ce plan localisé de quartier car les travaux devront être coordonnés.

La proposition d'une résolution entérinant le choix du site et permettant d'entamer la suite du processus aboutissant à la nouvelle mairie a été acceptée à l'unanimité des groupes présents.

A notre sens, il est inutile de multiplier les commissions, car rien de plus ne pourra être dit à ce sujet. Le rapport sur l'analyse multicritères des sites potentiels pour la nouvelle mairie et les procès-verbaux sont disponibles pour les conseillers et conseillères municipales sur CMNet.

Le groupe socialiste propose le vote immédiat et vous invite à soutenir cette résolution."

**M. Tremblet** rectifie la déclaration de Mme Revillet en relisant un extrait du procès-verbal qui stipule que la commission a accepté de mandater de Conseil administratif pour qu'il élabore une résolution entérinant le choix de l'emplacement. De plus, il précise que si la commission souhaitait faire passer cet objet, elle aurait dû présenter un rapport. Il ajoute que le Bureau a estimé que la commission d'urbanisme, mobilité et logement avait également son mot à dire sur cet objet.

**Mme Revillet** réplique en rappelant que la commission Agenda 21 et Meyrin qualité était élargie et si le nombre de votants était faible ce soir-là, les raisons sont à chercher dans la sous-représentation de certains groupes; elle estime dommageable d'annuler le travail de cette commission pour cette raison.

**M. Charpier** répond qu'on lui avait demandé après la séance de commission d'être rapporteur et si le président estime nécessaire de prendre connaissance d'un rapport, il déclare être en mesure de le faire verbalement. Toutefois, il se montre quelque peu surpris par la précipitation de certains conseillers, car cette résolution n'ayant vu le jour qu'après la commission, elle n'a donc pas pu être préavisée ni discutée. Pourquoi dans ce cas avoir refusé de se prononcer sur la résolution du Jardin Robinson ? Il approuve donc la décision du président et du Bureau en votant un renvoi en commission Agenda 21 et urbanisme.

**Mme Boget** exhorte les conseillers à faire en sorte que la commission soit conjointe afin que tous les intéressés puissent faire part de leur analyse. En effet, elle rappelle que le critère de l'emplacement n'est pas uniquement d'ordre urbanistique mais il dépend également d'autres éléments.

**Mme Luzzatto** propose de faire une commission conjointe afin de mettre tout le monde d'accord.

**M. Tremblet** explique que le Bureau trouvait préférable de laisser la commission Agenda 21 prendre une décision et dans un deuxième temps de renvoyer la résolution à la commission d'urbanisme.

Vu le "standing" de Meyrin, **Mme Despond** estime qu'il est important d'étudier l'esthétique, la faisabilité, l'accessibilité pour la population et la proximité des transports afin de bien choisir l'emplacement de la nouvelle mairie.

**M. Tremblet** met aux voix le **vote immédiat** qui est refusé à la majorité évidente.

Le président met alors au vote le **double renvoi en commission** dans un premier temps à la commission Agenda 21 et Meyrin qualité et dans un deuxième temps, à la commission d'urbanisme, mobilité et logement. Il est accepté à la majorité évidente.

\* \* \*

20. Résolution n° 2010-06a présentée par Mme Nadia Rivron, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, relative aux mesures à prendre pour protéger et préserver la biodiversité sur le territoire de la commune de Meyrin en adhérant à la "Charte des jardins" et en encourageant les citoyens de la Commune à en faire de même. Rapport de la commission environnement et énergie (Mme Luzzatto, R).

**Mme Luzzatto** donne lecture de son rapport:

*"La séance est ouverte en présence de MM. Devaud, Chatelain, Brunet, Donzé et les conseillers municipaux.*

*Mme Rivron présente sa résolution et souligne que l'année 2010 a été proclamée l'année mondiale de la biodiversité. Avec l'avancement de l'urbanisation et, par conséquent, la densité des villes aux dépens de la nature, il est important de laisser des espaces naturels pour certains petits animaux.*

*Une discussion très intéressante est engagée entre les différents commissaires et M. Chatelain explique quelles sont déjà les actions qui sont entreprises dans la Commune dans ce cadre.*

*En pratiquant les conseils de la Charte, les résultats sont réellement bons. Il donne pour exemple le traitement des surfaces à couverture herbacée, qui sont traitées de manière à favoriser les quatre cycles de la flore: la germination, la floraison, fruits et dissémination. Cette pratique est déjà mise en œuvre sur les prairies communales depuis la fin des années 90.*

*De plus, la gestion de haies indigènes, en vue de développer un habitat pour la faune, est également pratiquée sur la Commune. Il est encore souligné la gestion des bois (ne pas nettoyer complètement le sous-bois) pour laisser aux petits animaux des abris contre le froid ou les prédateurs.*

*Il est rappelé que cette disposition est un engagement moral. Adhérer à cette démarche pour la Commune permettra, peut-être, à d'autres communes de participer également.*

*Il est vrai que toute démarche est très positive. Les actions sont relativement faciles à mettre en place pour les propriétaires de villas.*

*Finalement, la résolution est adoptée à l'unanimité."*

**Mme Boccard** fait part de la position du groupe PDC:

"Au vu de l'engagement du DC en termes de sauvegarde des espaces verts, de respect de notre environnement et de la biodiversité en harmonie avec l'habitat, nous encourageons la Commune à respecter les critères de la "Charte des jardins" et sensibiliser les associations, régies et particuliers sis sur notre territoire à l'intérêt de cette charte. Nous voterons donc favorablement cette résolution n° 2010-06a:"

**Mme Girardet** félicite Mme Rivron d'avoir apporter ce sujet en commission qui s'est révélé extrêmement intéressant. Elle déclare que l'AIM acceptera cette résolution.

**Mme Rivron** remercie tous les commissaires qui se sont montrés favorables à sa résolution, et ajoute que l'habitat se densifiant aux dépens de la nature, elle entraîne la disparition des espèces. Elle précise que la Charte des jardins encourage les adhérents à créer et respecter des espaces pour que les petits animaux puissent procréer et vivre en harmonie avec l'homme. Elle espère que l'hémicycle votera favorablement cette résolution marquant, ainsi, d'un geste symbolique cette année de la biodiversité.

**M. Hernot**, au nom du groupe socialiste, déclare qu'il soutiendra cette résolution.

**Mme Ecuyer** fait part de la position du parti radical:

"Cette démarche est participative et n'implique aucune obligation. C'est un engagement moral qui s'inscrit tout à fait dans la démarche du développement durable de notre commune. Le groupe radical acceptera volontiers cette résolution."

**Mme Riman**, au nom du groupe AGT, votera favorablement cette résolution.

**Mme Schweizer** déclare que son groupe acceptera également d'adhérer à la "Charte des jardins".

**Mme Despond** rappelle que Meyrin a été classée Cité-jardin; elle estime que la biodiversité est très importante pour la qualité environnementale de la Commune et qu'il est nécessaire de laisser un espace "sauvage" pour les libellules, les papillons et autres insectes.

**M. Charpier**, qui fait part de son attachement à cette charte à 99%, refuse catégoriquement de mettre une clochette à son chat.

*[rires]*

**M. Jimenay** souhaite apporter un amendement en introduisant un cinquième point "de mettre à disposition CHF 20'000.- pour les frais de promotion".

**M. Tremblet** précise que, pour une résolution, il n'y a pas de montant à insérer et que son amendement n'est donc pas envisageable pour cet objet.

**Mme Rivron** clarifie, à l'intention des particuliers, que la mise en place du panneau "Charte des jardins" ne dépasse pas la somme de CHF 20.- ou 30.-.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote la **résolution n° 2010-06a,**

**présentée par Mme Nadia Rivron, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, relative aux mesures à prendre pour protéger et préserver la biodiversité sur le territoire de la commune de Meyrin en adhérant à la "Charte des jardins" et en encourageant les citoyens de la Commune à en faire de même**

---

Vu l'année 2010 proclamée «Année Internationale de la Biodiversité»;

Vu la nécessité et l'urgence de protéger la flore et la petite faune locale;

Vu la sauvegarde de l'écosystème;

Vu l'engagement de la commune de Meyrin dans la préservation des marais situés sur la Commune et dans la gestion durable de ses espaces verts;

Vu l'engagement de la commune de Meyrin dans l'élaboration d'un Agenda 21 communal;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission environnement et énergie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition des Verts de Meyrin-Cointrin, dans sa séance du 16 décembre 2010,

**D E C I D E**

**PAR 24 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

de demander au Conseil administratif :

1. d'adhérer à la "Charte des Jardins",
2. d'encourager les associations, les régies et les particuliers à adhérer à la "Charte des jardins",

3. d'informer et conseiller les associations, les régies et les particuliers qui veulent adhérer ou ont adhéré à la "Charte des jardins",
4. de sensibiliser, à travers ses différents supports, les habitants de la Commune à l'importance de préserver la biodiversité.

\* \* \*

21. **Motion n° 2010-09 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants, concernant la décoration et l'illumination de rues situées sur le territoire meyrinois pendant les fêtes de fin d'année.**

**M. Hulliger** rappelle qu'il y a cinq ans, il avait déjà déposé un projet de résolution identique. Il estime important d'égayer les rues de la Commune durant cette période qui voit augmenter les dépressions probablement en lien avec le manque de lumière saisonnier. A l'époque, sa motion avait été refusée sous prétexte qu'il était prématuré de se lancer dans des illuminations de rues avant la fin des travaux du tram. Il ajoute qu'il est temps maintenant de reconsidérer cette proposition.

**Mme Riman** fait un parallèle avec la motion sur la valorisation de Meyrin et se montre favorable à cette motion.

**M. Dumalle** précise que les Verts seront attentifs au matériel utilisé et à sa consommation énergétique.

**M. Hernot** déclare que les socialistes sont favorables, mais demande que les guirlandes lumineuses aient une unité de ton et de couleur, particulièrement lors de remplacements des ampoules.

**Mme Despond** exprime sa satisfaction quant aux nouvelles décorations sises dans le centre commercial Meyrincentre et trouve qu'il serait de bon ton de laisser place à des animations musicales ayant un lien avec Noël.

**Mme Hayes** fait part de la position de l'UDC qui se montre très favorable à une décoration plus soutenue sur le territoire communal.

En préambule, **M. Jimenay** tient à souligner qu'il fait bon vivre à Meyrin et ne partage pas le sentiment de tristesse exprimé par certains conseillers de l'hémicycle. Néanmoins, il déclare que le PDC ne s'opposera pas à cette proposition.

**M. Devaud** rappelle que les débats de l'avenue Louis-Casaï, au vu de sa centralité, avaient abouti à une décision demandant au Canton de se charger de cette illumination. Il proposera une délibération au printemps prochain présentant des matériaux compatibles avec une faible consommation énergétique.

Enfin, pour répondre à Mme Despond, **M. Devaud** rappelle que les décorations et les animations du centre commercial ne dépendent pas de la Commune mais de la direction de Meyrincentre.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** met aux voix la **motion n° 2010-09**,

**présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants, concernant la décoration et l'illumination de rues situées sur le territoire meyrinois pendant les fêtes de fin d'année**

---

Vu la grande tristesse des rues meyrinoises pendant les fêtes de fin d'année,

Vu le réaménagement des rues Lect et de Livron,

Vu l'accès au centre commercial par l'avenue de Feuillasse,

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 16 décembre 2010,

## **D E C I D E**

### **PAR 23 OUI ET 1 ABSTENTION**

de demander au Conseil administratif :

- d'étudier et de présenter différentes variantes permettant d'égayer et d'illuminer les lieux de passages stratégiques de la Commune,
- de présenter rapidement un projet de délibération y relatif,
- de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements 2011.

\* \* \*

22. **Motion n° 2010-10 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants, demandant la création d'une chaîne de télévision locale.**

Contrairement aux villes les plus importantes du Canton, **M. Hulliger** constate que Meyrin n'a toujours pas de télévision locale. Selon un article de la Tribune de Genève du 23 septembre 2009, il apparaît que les budgets investis dans ce

type de média varient selon les communes: Onex CHF 120'000.- par année, Versoix CHF 300'000 à 400'000.-, Vernier CHF 100'000.- qui, ajoute-t-il, entre en matière lors de dépenses extraordinaires, Lancy CHF 345'000.-. Etant donné que Meyrin bénéficie de son propre réseau câblé, **M. Hulliger** pense qu'il serait bienvenu d'en profiter.

**Mme Doudin**, au nom des Verts, déclare qu'elle s'oppose à l'entrée en matière, car elle ne voit pas l'avantage d'avoir une télévision locale.

**M. Tremblet** met au vote le **refus d'entrée en matière** qui est accepté par 13 oui et 8 non.

\* \* \*

23. **Motion n° 2010-11 présentée par Marcel Dumalle (Ve) et Renée Ecuyer (R), Jean-Philippe Hulliger (AIM), Jacques Charpier (AGT), Didier Schweizer (UDC), Chadli Mastoura (S) et Philippe Hamann (PDC), au nom de tous les partis représentés au Conseil municipal, demandant au Conseil administratif de mandater une société spécialisée en communication et marketing afin d'étudier la mise en valeur de la ville de Meyrin, ainsi que son potentiel technologique, industriel, commercial et environnemental.**

**M. Dumalle** rappelle qu'une étude sur l'image de la ville de Meyrin a mis en lumière les points forts et les points faibles, parmi lesquels certaines images qu'il aimerait voir disparaître à tout jamais. Il estime que plusieurs éléments de la Commune mériteraient d'être mis en valeur comme, par exemple, le Globe de la Science.

**Mme Riman** annonce que son groupe votera favorablement. Elle remarque que, dans le point b du dispositif, il est mentionné "de créer un relais médiatique au niveau cantonal, fédéral, international" et se demande si une chaîne de télévision locale ne pourrait pas répondre à ce besoin.

**M. Hernot** annonce que la liberté de vote est de mise dans le groupe socialiste.

A titre individuel, **M. de Préville** relève la bonne intention qui soustend cette motion. Néanmoins, le texte actuel lui semblant trop flou, il souhaiterait se prononcer sur une résolution, dont les besoins seraient définis plus précisément, ce qui permettrait d'éviter des frais trop importants. Par conséquent, il se montre plutôt favorable à un renvoi en commission.

**M. Tremblet** propose un renvoi en commission information et communication.

**M. Hamann** se montre favorable à cette proposition.

**M. Hulliger** estime dommageable d'établir un cadre restrictif et de ne pas laisser libre cours aux propositions des mandataires. Il déclare être favorable au vote immédiat de cette motion.

**Mme Hayes** déclare que son groupe soutiendra le renvoi en commission.

**M. Dumalle** se montre surpris par cette demande de renvoi en commission puisque ce projet est passé entre les mains de tous les chefs de groupe sans que personne n'ait manifesté de réticence. Il déclare que cette motion demande que le Conseil administratif apporte une proposition claire et il ne comprend pas la volonté d'en débattre plus précisément en commission.

**M. Devaud** rappelle que l'enquête de satisfaction au public a donné des résultats extrêmement encourageants, si ce n'est sur certains éléments, sur lesquels la Commune n'a pas d'emprise et qui relèvent du Canton.

Suite à la proposition de cette motion, il ne s'oppose pas à la valorisation de Meyrin et estime qu'il pourrait être intéressant de développer l'aspect de la communication externe.

**M. Tremblet** met aux voix le renvoi en commission information et communication, qui reste en suspens avec 11 oui, 11 non et 2 abstentions. Le président tranche en **refusant le renvoi en commission**.

**M. de Préville** réitère sa remarque en précisant qu'une campagne de communication doit en premier lieu déterminer son public-cible. Il craint que la demande soit trop lourde pour des mandataires qui risquent de gonfler le budget.

**M. Tremblet** estime néanmoins que l'objectif de la motion est très clair et qu'il sera suffisant d'en débattre plus précisément lorsque le Conseil administratif présentera son projet.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote la **motion n° 2010-11**,

**présentée par Marcel Dumalle (Ve) et Renée Ecuyer (R), Jean-Philippe Hulliger (AIM), Jacques Charpier (AGT), Didier Schweizer (UDC), Chadli Mastoura (S) et Philippe Hamann (PDC), au nom de tous les partis représentés au Conseil municipal, demandant au Conseil administratif de mandater une société spécialisée en communication et marketing afin d'étudier la mise en valeur de la ville de Meyrin, ainsi que son potentiel technologique, industriel, commercial et environnemental**

---

Vu les infrastructures et les sites nationaux et internationaux sis sur son territoire (aéroport, CERN, industries de prestige, bas-marais, hôpital etc.);

Vu la modernisation sans précédent de la cité et du village (tram, chauffage à distance, square Lect, quartier des Vergers dans un proche avenir, infrastructures sportives, Lac des Vernes etc.) qui a totalement remodelé la physionomie de la Commune;

Vu la recherche souhaitable d'un signe fort et emblématique représentant la commune de Meyrin;



Vu l'engagement permanent de notre commune dans la perspective du développement durable et ses efforts constants en terme de "Cité de l'énergie";

Vu le nombre impressionnant d'installations sportives et culturelles mises à dispositions de la population de Meyrin et des communes environnantes;

Vu l'importance de l'offre de places de travail et le nombre d'entreprises sises sur la Commune (1000 entreprises et 20'000 emplois pour 21'000 habitants);

Vu le manque d'identification flagrant du nom de Meyrin;

Vu la connotation toujours péjorative et vivace "Meyrin, Cité satellite dortoir, bruyante", sans parler de "ville frontière mal fréquentée";

Vu la loi sur l'administration de la commune de Meyrin du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 16 décembre 2010,

## D E C I D E

### PAR 16 OUI, 4 NON ET 4 ABSTENTIONS

de demander au Conseil administratif de mandater une étude de mise en valeur de la commune de Meyrin impliquant:

- a. d'identifier un logo "phare" à la hauteur de la place que la Commune tient au niveau cantonal, national et international (panneaux de mise en valeur aux entrées de la Commune par exemple),
- b. de créer un relais médiatique au niveau cantonal, fédéral et international entre autres.

\* \* \*

#### 24. **Rapport du délégué à la Maison Vaudagne (M. Iswala, S).**

*"Pour établir ce présent rapport d'activités du comité de gestion, je me suis remémoré les temps forts au travers des procès verbaux des seize séances du comité qui illustrent son travail de l'année 2009, dont des rencontres informelles ont fait parfois l'objet de longs débats intéressants, intenses et constructifs.*

*L'ensemble des actions et projets d'animation développés par la Maison Vaudagne pour l'année 2009 a été marquée par deux axes prioritaires indissociables qui sont les suivants :*

- **L'action éducative**, complémentaire à celles de la famille et de l'école pour les enfants et les adolescents.

- *L'action associative et socio-culturelle destinée à toutes les différentes couches de la population meyrinoise dans le renforcement du tissu social.*

**Validation des actions et projets par le comité de gestion dans le respect de ces deux axes prioritaires.**

**Constat:**

*La Commune fait énormément de chose pour les aînés au détriment de la jeunesse. Au risque de se répéter chaque année, la liste d'attente pour les activités d'accueil sur inscription les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires est bien supérieure à la capacité d'accueil actuelle de la Maison Vaudagne. Depuis plus d'une année, pour l'accueil enfants du mercredi, nous avons 40 familles en liste d'attente. A cette liste, il faut ajouter les nouveaux arrivants, les familles monoparentales ou encore le retour à l'emploi inattendu, dont l'inscription revêt un caractère urgent auquel nous ne pouvons pas répondre la plupart du temps. L'exiguïté du lieu, le manque d'autres espaces libres en nombre suffisant ne permettent pas de répondre aux attentes de plus en plus pressantes des parents meyrinois. D'où la longue liste d'attente que la Maison Vaudagne continue à enregistrer depuis plusieurs années. Il est aussi à relever que pour 1'786 élèves de primaire sur notre commune, l'accueil de mercredi ne dispose que de 48 places. Avec l'implantation dans un proche avenir de nouvelles habitations aux "Vergers", la Maison Vaudagne ne sera pas toujours en mesure de répondre au nombre de demandes de plus en plus croissantes.*

**Pistes possibles ou envisageables:**

*Même si le constat est alarmant, la Maison Vaudagne continue de développer ses activités ou projets d'accueil et d'encadrement malgré l'exiguïté de son espace. Pour pallier ce manque de place récurrent, avec l'approbation du comité de gestion, la Maison Vaudagne a pu faire bénéficier en 2008 aux enfants de 10 – 13 ans de trois semaines "découverte" en plus sur l'été. Et en 2009 ce sont les 4 – 10 ans qui ont vu augmenter le nombre de places d'accueil pour les vacances de Pâques. Enfin, en automne, vu l'explosion de la demande et le caractère urgent de nombreuses inscriptions, 3 enfants supplémentaires ont été acceptés en semaine.*

*Au vu de ce qui précède, une concertation-réflexion, qui s'imposait, a été menée avec Mme Melissa Rebetz sur les mercredis enfants et la liste d'attente, sur la place de jeux extérieure, sur la politique sociale communale (quartier des Vergers), le réseau enfant et la position communale.*

**Mercredis enfants et liste d'attente:**

*Comme la Maison Vaudagne est saturée, un groupe de travail est proposé afin qu'il puisse avancer des pistes concrètes de désengorgement de la Maison Vaudagne les mercredis tant au niveau des locaux que de la demande des familles. Partage possible et indispensable des locaux avec le GIAP sera l'une des pistes à explorer, tout comme la collaboration et le partenariat avec les autres structures périscolaires, y compris le projet d'harmonisation des horaires scolaires qui est une conséquence de la remise en question de l'accueil des enfants.*

*Pour accroître l'offre de places sur inscription associée au manque de place dans les locaux de la Maison Vaudagne d'une part, et le manque des moyens financiers d'autre part, le comité de gestion a validé en décembre le **projet d'animation itinérante** pendant l'été à raison d'un quartier par semaine à la rencontre des enfants « en bas des immeubles ». Ce projet a pour but de faire bénéficier un plus grand nombre de familles de nos activités, des enfants qui n'ont pas la chance d'aller en vacances, ceux qui n'ont*

*pas obtenu de place dans nos activités ou ne les connaissent pas. Des animations aux pieds des immeubles ont pour but de faire connaître la Maison Vaudagne, de valoriser son travail, de développer l'atmosphère intergénérationnelle et interculturelle et d'inciter les enfants à participer à différentes activités en plein air en les tenant loin des écrans audiovisuels.*

*Lors de cette concertation avec Mme Melissa Rebetez, la place de jeux extérieure, assez triste, a été évoquée. Pour des raisons de sécurité et de bruit, la nacelle, n'étant pas adaptée, a été enlevée. En lieu et place, le comité a proposé un module cabane – toboggan, une balançoire supplémentaire ou autres jeux moins bruyants et moins dangereux. En outre, le comité a proposé que la dite nacelle soit implantée au Terrain Jacob pour le centre aéré d'été. Cette concertation a eu des résultats positifs à la satisfaction de tout le monde. En effet, les jeux extérieurs ont pu être remplacés pendant l'été pour le plaisir de tous et correspondent aux attentes surtout des enfants. Le comité soulignera aussi que, dans la Maison, deux toilettes pour les plus jeunes enfants ont été installées.*

*La formation a toujours été une priorité pour la Maison Vaudagne: En 2009, avec le consentement du comité de gestion, toutes demandes confondues, ce sont 10 stages, allant de 5 jours à 6 mois, que la Maison Vaudagne a encadrés. Le but est de faire découvrir l'animation socioculturelle en faisant participer les stagiaires à l'organisation et au déroulement des activités. Dans l'ensemble, ces stagiaires, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la qualité de nos animations et ont permis un échange d'idées « fraîches », de nouvelles façons de voir les choses.*

#### ***Insertion des jeunes 16 – 18 ans :***

*Quand on est jeune, il n'est pas facile de trouver le premier emploi surtout que la plupart des emplois sont conditionnés par une expérience au préalable. En 2009, quant bien même l'insertion des jeunes s'est toujours traduit par de petits jobs tout au long de l'année, un nouveau projet a permis à la Maison Vaudagne de proposer un poste d'aide cuisinier pendant toute la durée du centre aéré d'été à raison de 2 semaines par jeune. Même si c'est une goutte d'eau dans l'océan, le bilan de cette expérience s'est avéré positif, tous les jeunes ayant pris à cœur leur travail. Ils ont tous su prendre une place dans l'équipe d'encadrants comme au sein du groupe d'enfants.*

#### **PARTENARIAT – PROJETS CONCRETS**

##### ***Maison Vaudagne – GIAP:***

*Le projet MV/GIAP "Nous filons du bon coton" s'inscrit dans l'optique de renforcer la collaboration et de poser des bases solides pour l'avenir du para/périscolaire. Actuellement, MV/GIAP ont un apprenti en commun, ainsi que différents stagiaires. Les équipes du GIAP partagent nos locaux, soit pour le repas de midi avec les préados à la Kfête, soit à la fin des classes dans l'espace enfants. Plus de la moitié des enfants du mercredi à la Maison Vaudagne sont en lien les autres jours avec le GIAP. Ce projet a pu faire découvrir aux familles le dynamisme du parascolaire et de la Maison Vaudagne et c'est un jalon de plus qui marque le futur travail en commun pour l'accueil des enfants de Meyrin.*

##### ***Développement durable avec la Commune:***

*La Maison Vaudagne, en tant que consommateur responsable, s'est engagée dans une réflexion sur l'avenir, au niveau communal, en s'interrogeant sur le développement durable ainsi que les actions conséquentes à mener. Elle s'est engagée dans des projets de promotion du vélo et de la découverte du jardinage pour les enfants. L'action*

*socioculturelle étant un des axes prioritaires à la Maison Vaudagne, la cohésion sociale et la lutte permanente contre les inégalités sociales constituent le fondement de base du développement durable. L'engagement de la Maison Vaudagne à la promotion du vélo est le fruit de la prise de conscience, ces dernières années, de la nécessité de réduire le taux de CO<sub>2</sub> en devenant ainsi un agent de promotion de la mobilité douce. Le secteur enfants, grâce au partenariat avec Péclot 13 et Pro vélo, a réussi à récupérer une vingtaine de bicyclettes. Les enfants ont pu ainsi pratiquer ce loisir aux alentours du terrain Jakob et ils ont pu également apprendre à réparer leurs vélos comme par exemple en cas de crevaisons.*

#### **Vacances de Pâques 2009 – Camp pour les 7 – 10 ans:**

*Ce camp fut très enrichissant. En effet, il a permis à l'équipe éducative de mieux connaître, comprendre l'enfant dans sa globalité et de se rapprocher de l'univers des parents. Combien de petites "terreurs" sont redevenues de petits "trésors" à chouchouter. Les enfants ont vécu à leur rythme des vacances dans une grande famille, ont eu le temps pour se faire de nouveaux amis, ont appris à mieux se connaître et à devenir autonomes. Au retour, le plus beau cadeau pour les animateurs a été de voir les enfants se nicher dans les bras de leurs parents et de les entendre demander "c'est quand la prochaine fois ?".*

**Sensibilisation des préados au monde du handicap :** *le projet à la découverte du monde du handicap a suscité auprès de nos préados un intérêt très particulier et plein d'émotions. Ce projet révèle une chose : à partir de la différence, naissent de magnifiques échanges dans le respect réciproque et l'esprit de vivre ensemble.*

**Dimanches en 7 manches :** *un nouveau projet. Dès le début de l'automne, la Maison Vaudagne propose des activités de loisirs aux familles et ce, jusqu'au printemps. Des familles meyrinoises se retrouvent à la Maison Vaudagne dans le cadre du programme tout public. Le but est de favoriser la participation des familles, de permettre à celles-ci ainsi qu'aux personnes seules de se rencontrer, de tisser des liens d'amitiés, de partager des moments de loisirs, des événements culturels, des repas et de développer une atmosphère intergénérationnelle et interculturelle.*

*Ces activités ont été largement suivies: 80 personnes pour la luge, 60 personnes pour les ateliers et repas-spectacles, 40 pour la musique classique, 400 pour la soirée coton.*

*Certains dimanches ont été mis en place en collaboration avec d'autres associations ou fondations (le CEFAM, le GIAP, le Mouvement populaire des familles).*

#### **Consommation d'alcool chez les jeunes:**

*La Maison Vaudagne n'est pas restée indifférente face à la problématique de la consommation d'alcool prématurée chez les jeunes. En effet, devant la montée de la consommation d'alcool chez les jeunes lors des soirées "disco" et "anniversaire", ce phénomène nous a inquiétés et interpellés ; les personnes enivrées n'avaient parfois que 12 ans.*

*La Maison Vaudagne a suspecté des débuts de comas éthyliques. Les parents avertis ont repris leurs enfants qui ont été suivis médicalement. Comme les jeunes ne consomment jamais d'alcool dans la Maison de quartier, ils s'arrangent pour boire soit avant d'aller à la soirée, soit pendant la soirée, ou ils effectuent des allers-retours entre l'intérieur et l'extérieur de la Maison Vaudagne.*

*Au vu de la situation, nous avons décidé d'intervenir afin de pouvoir prévenir et contenir ce type d'abus en engageant une personne supplémentaire lors des soirées "disco" afin qu'elle parcoure à pied les environs de la Maison Vaudagne. Elle peut ainsi repérer, entrer en contact et dialoguer avec les jeunes si elle soupçonne une consommation*

*d'alcool. Chaque bouteille est saisie et son contenu vidé devant le jeune afin de marquer le cadre et de renforcer notre position tout en informant aussi les autres membres de l'équipe d'animation.*

*Les soirées "anniversaires" étant sous la surveillance des parents en plus de l'équipe d'animation, nous avons entamé un dialogue avec eux afin d'attirer leur attention sur ce phénomène. Afin d'être sensibilisés à cette problématique, les moniteurs et animateurs des secteurs concernés ont suivi une formation sur le pouvoir publicitaire de l'alcool sur les jeunes avec l'aval du comité qui avait donné son accord.*

**Jeunes sans qualification** : *en 2009, les institutions genevoises (DIP, OFPC, Office de la jeunesse, Département de la solidarité et de l'emploi, Office cantonal de l'emploi, Hospice général, l'Association des communes genevoises et la Ville de Genève) ont uni leurs prestations et leurs compétences dans un seul but : rendre accessible une formation professionnelle certifiante à des jeunes entre 15 et 25 ans en situation précaire.*

*La Maison Vaudagne s'associe au dispositif cantonal d'aide aux jeunes en rupture dans le seul but de "repérer" les jeunes en rupture ou de recenser les jeunes de 15 à 25 ans sans aucune formation post-obligatoire achevée et qui sont en dehors des circuits de l'enseignement et du travail afin de les aider à reprendre un processus de formation. Depuis plusieurs années, l'association a toujours souhaité améliorer la communication et la diffusion de ses informations. Après maintes concertations et travail d'équipe, entre les membres du comité et les animateurs, la Maison Vaudagne s'offre, depuis novembre 2009, à la satisfaction de tous les intervenants un outil technique de plus: "un site internet" [www.maisonvaudagne.ch](http://www.maisonvaudagne.ch) pour être plus visible, même au-delà des frontières communales, tout en n'ignorant pas non plus que de nombreuses familles n'ont pas encore accès à l'internet. "*

**M. Hulliger** réagit au constat du délégué dans les deux premières lignes de son rapport qui mentionne "*la Commune fait énormément de chose pour les aînés au détriment de la jeunesse*". Il souhaite que M. Iswala argumente son point de vue. De plus, à la troisième page au deuxième paragraphe, M. Iswala fait référence à la place de jeux extérieure, qui a été rénovée il y a une année, il se montre surpris par les commentaires mentionnés dans le rapport.

**M. Charprier** remercie M. Iswala pour son rapport très complet et demande si le Comité a fait une demande à la mairie pour les questions de locaux exigus peut-être en mettant en place une extension à la Maison de Vaudagne en étudiant l'emplacement d'annexes voire un nouveau bâtiment dans le futur quartier des Vergers.

**M. Tremblet** aimerait savoir si l'intitulé *Rapport 2009* retrace l'année civile 2009 ou s'il s'agit d'août 2009 à juin 2010.

Répondant à M. Hulliger, **M. Iswala** estime que les projets pour la jeunesse n'aboutissent pas rapidement, tandis que pour les aînés, les projets se débloquent facilement.

En ce qui concerne la place de jeux, la question a été soulevée par des commissaires lors de commissions actions sociale et jeunesse & écoles sans qu'une solution viable n'ait été trouvée.

Quant à la liste d'attente pour l'accueil des enfants, cette situation a été relevée à plusieurs reprises et il informe que des partenariats ont été établis pour le

partage des locaux entre la Maison Vaudagne et l'école Bellavista entre autres. En effet, l'espace dévolu au GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) est occupé le mercredi par la Maison Vaudagne. **M. Iswala** rappelle également qu'avec la construction des Vergers, la liste d'attente risque de s'allonger considérablement.

Il relève l'alternative au manque d'espace élaborée par la Maison Vaudagne en mettant en place des animations itinérantes qui se déroulent au pied des immeubles qui remportent un vif succès.

**Mme Doudin** déplore que les rapports d'une année civile parviennent au Conseil municipal une année plus tard. Elle demande que les rapports soient présentés à la séance du Conseil municipal suivant l'assemblée générale afin de prendre rapidement les mesures qui s'imposent.

**M. Tremblet** encourage les délégués à rendre leur rapport avant la fin de la législature, soit au mois de mai, afin de pouvoir agir à temps.

Pour atténuer la polémique de la première phrase de ce rapport, **Mme Boget** ajoute qu'il est important d'avoir une vision globale des activités menées par la Commune pour les enfants et non pas seulement à partir d'une seule association. Elle déclare que de nombreux jeunes pratiquent différentes activités au sein d'associations sportives et culturelles.

Toutefois, elle ne minimise pas le besoin de certaines familles qui doivent trouver une structure d'accueil, les mercredis, bénéficiant d'un encadrement professionnel. Elle relève l'urgence pour la Commune d'envisager plus de structures d'accueil, car la Maison Vaudagne seule ne suffit plus. Elle souhaite donc recontextualiser les propos du délégué à la Maison Vaudagne, de façon à ce que le Conseil municipal se penche sur les mesures à prendre pour doter la ville de Meyrin d'une maison de quartier adaptée à la population actuelle et future.

**Mme Boget** fait part de sa satisfaction quant à la nouveauté introduite dans le partage des locaux entre le GIAP et la Maison Vaudagne et souhaite que cette ouverture puisse se poursuivre.

\* \* \*

## 25. Annonces de projets.

**Mme Schweizer** annonce que l'UDC déposera prochainement une résolution pour doubler la surface du parking du centre sportif.

\* \* \*

**M. Jimenay** présentera une demande d'audit de fonctionnement du Forum Meyrin dans les deux premiers mois de 2011.

\* \* \*

## 26. Propositions individuelles.

**M. Charpier** donne lecture de sa proposition en vue de favoriser des achats équitables:

"L'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière) a lancé, en 2008, une première campagne de sensibilisation demandant aux collectivités publiques de veiller à ce que leurs commandes, adjudications et achats respectent les principes retenus par l'OIT en matière de travail et de protection sociale, autrement dit: "pour des achats équitables".

Tout récemment encore, le 23 août 2010, journée mondiale pour l'abolition de l'esclavage, l'OSEO a relancé sa campagne en rappelant les chiffres de l'ONU, soit: 12 millions d'êtres humains sont maintenus dans l'esclavage, 218 millions d'enfants sont forcés de travailler, 1,2 milliards de personnes travaillent pour un salaire inférieur à 2 dollars par jour, soit près de 20% de la population mondiale. Pour l'OSEO: *"les états riches sont en partie responsables de cette réalité. Beaucoup d'hommes et de femmes sont brutalement exploités afin que des produits bon marché puissent être exportés vers le Nord."*

Les collectivités publiques ont donc un rôle fondamental à jouer et en tout premier lieu les municipalités.

Selon la Confédération, en 2005 par exemple, les achats publics représentaient un volume de 34 milliards de francs suisses.

Le Conseil d'Etat, suite à une résolution de mai 2010 du Grand Conseil, vient d'éditer un document intitulé "Guide des achats professionnels responsables", visant à sensibiliser les acteurs, publics et privés, aux enjeux de l'achat professionnel responsable, en proposant un ensemble de recommandations concrètes facilitant la prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques dans les stratégies d'achats professionnels.

Un certain nombre de communes suisses, dont des communes genevoises, se sont déjà engagées à mener une telle politique d'achats équitables.

Sur le site Internet de l'OSEO ([www.consultations-populaires.ch](http://www.consultations-populaires.ch)), le nom de la commune de Meyrin n'y figure pas...ou du moins pas encore !

Par cette proposition individuelle, nous invitons le Conseil administratif à prendre position sur cette question, si ce n'est déjà fait, et à en informer le Conseil municipal.

L'idéal, à nos yeux, serait qu'une séance de commission Agenda 21 et Meyrin qualité soit convoquée par les soins du Conseil administratif pour traiter de ce sujet important, d'en analyser les différents aspects et d'en faire part au Conseil municipal. C'est un sujet qui nous concerne toutes et tous."

**Mme Boget** salue cette proposition et rappelle que des membres de la Déclaration de Berne avaient envoyé, il y a quelques années, une lettre soulignant la nécessité de revoir l'achat des produits de nettoyage. Suite à une étude interne, des mesures avaient été prises à ce propos.

27. Questions.

**Mme Schweizer** rapporte que des habitants se plaignent de tapage nocturne près de la Maison Vaudagne et de l'*Entre-deux*. Elle demande que les responsables des lieux fassent respecter le règlement et contribuent au respect des règles de bon voisinage.

**Mme Boget** déclare qu'elle fera suivre le message à qui de droit.

\*\*\*\*\*

**Mme Ecuyer** requiert la possibilité d'améliorer la signalisation "sans issue" au croisement de l'avenue François-Besson, ce qui éviterait à de nombreux automobilistes de manœuvrer. Elle a remarqué que le panneau n'était pas assez visible pour les conducteurs roulant sur cette avenue.

Par ailleurs, elle souhaite qu'une solution viable soit envisagée rapidement pour que les automobilistes, qui viennent récupérer des passagers au terminus du tram, ne se garent pas directement sur le trottoir ou sur des parkings privés. Elle demande si un parking est prévu à cet effet de l'autre côté de la voie du tram vers l'avenue Auguste-François-Dubois.

**Mme Ecuyer** revient sur la communication du Conseil administratif à propos de la sortie des immeubles 72-84 à l'avenue de Vaudagne et regrette que les personnes de la Direction générale de la mobilité (DGM) n'ont pas pu constater que, lorsque des trams se trouvent l'un derrière l'autre, il est impossible d'avoir une quelconque visibilité. Elle regrette donc qu'il faille attendre un accident pour que la DGM réagisse.

Elle souhaite qu'une installation similaire à la barrière de sécurité installée à la sortie de l'école Bellavista soit mise en place à la sortie des immeubles susmentionnés de l'avenue de Vaudagne.

**Mme Ecuyer** demande s'il est possible de déplacer les cinq places de parcs qui se situent dans le virage de la rue Emma-Kammacher, qui rendent difficile le croisement lorsque deux voitures veulent passer. Elle signale la dangerosité de cet emplacement pour le moins peu réfléchi.

**M. Devaud** va s'enquérir auprès de la DGM pour l'avenue François-Besson.

Quant au stationnement du terminus du tram, côté rue des Vernes, il convient que les voitures en attente créent un climat d'insécurité, en obligeant les voitures qui souhaitent passer de déborder sur la ligne blanche. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de demander à la DGM ou aux TPG de créer une voie d'attente sur l'avenue A.-F.- Dubois.

Quant à la rue Emma-Kammacher, **M. Devaud** informe qu'il va convoquer la DGM sur le site afin d'améliorer la configuration de ce virage.

Concernant le transfert des voies d'attente sur l'avenue A.-F.-Dubois, **M. Sansonnens** rappelle que cette décision incombe en dernier lieu à la DGM,



mais qu'il avait été envisagé de mettre en place quelques places le long de l'avenue Ste-Cécile à proximité de l'arrivée du tram. Il pense en effet que de les placer sur l'avenue A.-F.-Dubois peut poser des difficultés d'insertion dans le trafic, obligeant les passagers du tram à traverser le passage pour piétons et à remonter la rue.

Quant au manque de visibilité sur cette même avenue de Vaudagne, il rapporte que la DGM n'a pas jugé utile, considérant que les automobilistes et les conducteurs de tram doivent faire un effort chacun de leur côté. Face au refus de la Direction générale de la mobilité d'apposer un miroir, **M. Sansonnens** estime avoir épuisé son potentiel d'argumentation pour que celle-ci revienne sur sa décision.

Enfin, concernant la barrière de sécurité de l'école de Bellavista, il rappelle que celle-ci, de proportion modeste, a pu être installée uniquement sur dérogation spéciale étant donné la proximité des écoles. Il apparaît cependant que la DGM refuse d'en placer systématiquement à proximité des voies du tram. De plus, il ajoute qu'un nouveau projet de liaison transfrontalière est prévu entre Ferney-Voltaire jusqu'au terminus de la Gravière, qui devrait démarrer au printemps prochain. Il conviendra donc de trouver des solutions d'ici là aux problèmes de circulation actuels.

\*\*\*\*\*

Suite à l'autorisation cantonale de mettre en place une antenne de téléphonie mobile au chemin de l'Epinglier, **M. Hulliger** demande s'il s'agit de la même antenne pour laquelle le Conseil administratif avait émis un préavis défavorable le 5 octobre 2010 et dont le Conseil municipal avait refusé l'entrée en matière d'une motion y relative.

**M. Sansonnens** confirme les propos de M. Hulliger.

**M. Hulliger** regrette que le Conseil municipal ait refusé d'entrer en matière sur sa motion qui allait dans le sens du préavis négatif et s'il l'avait appuyé peut-être que l'issue aurait pu être différente. Cependant, il constate encore une fois que le Conseil d'Etat n'a pas tenu compte du préavis communal, ce qui devient une fâcheuse habitude. Il demande si le Conseil administratif a fait recours contre cette autorisation délivrée par le Canton.

**M. Sansonnens** répond que le Conseil administratif a décidé de ne pas faire recours d'autant plus qu'un autre recours est pendant au Tribunal fédéral.

\*\*\*\*\*

Selon l'enquête de la Fédération romande des consommateurs, **M. Hulliger** a remarqué que le télé-réseau de Meyrin semble être le plus cher sur le marché et aimerait en connaître les raisons.

**M. Devaud** se montre surpris par cette affirmation et apportera une réponse lors d'une prochaine séance.

En complément, il ajoute que la concurrence sur les téléseaux commence à prendre forme, puisque Swisscom et les SIG font des démarches en faveur de la FTTH (*Fiber to the home*, fibre jusqu'au foyer) sur tout le canton de Genève, qui permettra à tout un chacun de se raccorder avec des bandes passantes beaucoup plus importantes. A ce moment-là, il sera toujours temps de réévaluer le téléseau de Meyrin dans le cadre de l'ARTEMO (Association régionale pour des télécommunications modernes).

\*\*\*\*\*

**Mme Rivron** déplore l'état du drapeau communal situé à Meyrin-Village et demande que l'on remédie à cette situation.

\* \* \*

Avant de clore la séance, **M. Tremblet** souhaite de très belles fêtes de fin d'année à l'assemblée.

\* \* \*

**La séance est levée à 20h50**/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal  
en date du XX 2011.

La 1<sup>ère</sup> secrétaire :

Le président :

Renée ECUYER

Laurent TREMBLET